Ville de Genève
Conseil municipal

M-488

Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission de l'informatique et de la communication, acceptée par le Conseil municipal le 17 avril 2007, intitulée: «Pour une capitale des télécommunications à la pointe du sans-fil».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à proposer un réseau sans fil dédié à la consultation d'internet et des courriels sur des sites choisis, ainsi des places et des jardins publics où se regroupent de nombreux utilisateurs potentiels.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Plus de 70% des emplois en Europe sont concentrés dans le secteur tertiaire. A Genève, ce ratio dépasse 80%. Qui dit tertiaire, dit communication, dit réseaux matériels et immatériels. De la même manière que les pouvoirs publics sont intervenus au XIXe siècle pour développer le train, puis au XXe siècle les autoroutes, au XXIe siècle, les pouvoirs publics ont un rôle d'encadrement et de stimulation à jouer dans la révolution numérique en cours. De nouvelles manières de communiquer et d'échanger de l'information se créent, développant l'interactivité, créant des communautés numériques, modifiant le monde du travail. Les enjeux sociaux et économiques de ces bouleversements technologiques sont considérables. Ni une partie de la société ni les entreprises ne peuvent rester à l'écart de cette révolution. D'autant que, dans les prochaines années, le phénomène de la convergence entre l'informatique, la téléphonie et l'audiovisuel va accélérer les mutations en cours, ainsi que nos manières de communiquer.

La Suisse est le pays qui enregistre le plus de dépenses par habitant au monde en matière de technologies de l'information et de la communication, soit plus de 290 francs par mois (3,8% du total des dépenses de consommation des ménages). En 2004, 71% des ménages en Suisse disposent d'un ordinateur personnel (dont plus de 40% sont des ordinateurs portables), alors que 21% en ont plusieurs. On peut logiquement supposer que, depuis deux ans, ces chiffres ont encore augmenté. Plus de 80% des jeunes de 14 à 29 ans surfent régulièrement sur internet.

C'est dans ce contexte que les réseaux sans fil, dont le wi-fi est la technologie la plus connue, se développent. Leur extension extrêmement rapide traduit un nouveau rapport à l'espace, à la mobilité, au travail et aux loisirs. Nombre de grandes villes (San Francisco, Paris, Londres, Philadelphie, etc.) ont entrepris une politique active de développement du wi-fi. Genève a suivi ce mouvement, d'autant qu'elle abrite le CERN qui a conçu le World Wide Web, le Fonds mon-

dial de solidarité numérique, l'Organisation internationale des télécommunications et nombre de sociétés high-tech.

Depuis novembre 2004, le Conseil administratif développe des points d'accès gratuits à internet, en particulier sur la base de la technologie wi-fi. L'expérience la plus ambitieuse est menée depuis juin 2005 au parc des Bastions. C'est un franc succès: de son inauguration au 31 décembre 2006, 3200 personnes se sont connectées au réseau sans fil du parc des Bastions, pour un total de 25 000 connexions. L'utilisation du réseau cumulée pour tous les utilisateurs durant cette période a dépassé les 23 000 heures.

Le 14 septembre 2004, les conseillers municipaux Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, Michel Ducret, Alain Fischer, Pierre Maudet et René Winet déposent le projet de motion M-488 intitulé: «Pour une capitale des télécommunications à la pointe du sans-fil». Le 1er décembre 2004, le Conseil municipal renvoie cette motion à la commission de l'informatique et de la communication (CICO) pour examen et rapport. Suite à un important travail de fond et d'auditions, la CICO rend ses conclusions au mois de mars 2007. La motion, amendée, est votée le 17 avril 2007 par le Conseil municipal. Elle invite le Conseil administratif à poursuivre sa politique, à savoir de proposer des points d'accès sur des sites choisis, tels que des places et des jardins publics, où se regroupent de nombreux utilisateurs potentiels.

Le 13 juin 2007, le Conseil administratif prend connaissance du rapport «La Ville de Genève sans fil»[1] élaboré par les services de MM. Patrice Mugny, maire de Genève, et Pierre Maudet, conseiller administratif. Sur cette base, le Conseil administratif met en œuvre un programme qui s'inscrit dans le discours de législature 2007-2011 et qui vise notamment à contribuer à la démocratisation de l'accès à internet, mais aussi aux échanges et à de nouvelles formes de convivialité. Ce programme s'articule en cinq axes complémentaires:

1. augmenter l'accès et la formation de la population aux technologies de l'information et de la communication, en particulier dans les bibliothèques et les centres sociaux;
2. encourager la création de communautés numériques;
3. poursuivre la réalisation de points d'accès wi-fi publics et gratuits, en plein air, notamment dans les parcs de la Ville de Genève, les centres sportifs et les piscines;
4. promouvoir l'accès à internet gratuit dans les lieux publics, tels que les cafés et les restaurants;
5. ouvrir la discussion avec tout prestataire ou association souhaitant utiliser le domaine public ou le mobilier urbain pour donner des accès gratuits à internet.

---

[1] Le rapport «La Ville de Genève sans fil» peut être téléchargé sur le site web de la Ville de Genève http://www.ville-ge.ch/dsic/wifi/documents/la-ville-de-geneve-sans-fil.pdf.

Suite à cette décision, la Direction des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève (DSIC) met en place des points d'accès wi-fi publics et gratuits:

– dans les bibliothèques municipales (juin 2007);
– aux piscines des Vernets et de Varembé, ainsi que dans les centres sportifs de la Queue-d'Arve, du Bout-du-Monde et du Bois-des-Frères (juin 2007);
– aux abords de la rade de Genève (dès juillet 2007);
– au Jardin botanique (septembre 2007);
– dans d'autres salles et sites largement fréquentés par le public.

Plus de 80 points d'accès wi-fi sont désormais en service. Parmi les projets à venir figure notamment la plaine de Plainpalais. La carte des points d'accès peut être consultée sur le site web de la Ville de Genève (http://www.ville-ge.ch/dsic/wifi/carte/).

La DSIC veille à la sécurité des prestations et des infrastructures mises en service, en partenariat avec des entreprises spécialisées dans ce domaine.

D'un point de vue financier:

– les équipements et les services nécessaires sont acquis dans les limites des crédits et des budgets votés par le Conseil municipal;
– pour le surplus, des objets seront inscrits dans les plans informatiques quadriennaux (PIQ), en vue de leur présentation au Conseil municipal.

Pour promouvoir la solidarité numérique, le Conseil administratif signe, en octobre 2007, une convention avec la société Fon. Au terme de cette convention, la société Fon distribue gratuitement un lot de 500 routeurs wi-fi à des habitant-e-s de la ville de Genève disposant d'une connexion internet à haut débit à leur domicile. Ces routeurs, baptisés Foneras, sont élaborés sur la base de logiciels libres («open source»). Leurs propriétaires deviennent de facto des membres de la communauté Fon et peuvent se connecter sur n'importe quelle autre Fonera en service dans le monde. Il y en a aujourd'hui 250 000 (http://maps.fon.com/?lang=fr). L'accès à internet est ainsi partagé. Pour obtenir une Fonera, les citoyen-n-es de la ville de Genève doivent s'inscrire sur le site web mis en place par Fon pour cette opération (http://www.geneve-fon.org).

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Pierre Maudet

Le 26 novembre 2007.